AR PREFECTURE

082-218201127-20210325-CM20210325_04-DE Regu le 01/04/2021

> DÉPARTEMENT TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE 25 mars (25/03/2021)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 19 mars, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS:

M. Romain LOPEZ, Maire,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, Adjoints,

Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Danièle PAPUGA, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie DUPONT, M. Frédéric GENRIES, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES:

Mme Jessie COTINET (représentée par Monsieur Frédéric GENRIES), Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), **Conseillers Municipaux**.

Madame LOPEZ est nommée secrétaire de séance.

04-25 mars 2021

4. Délibération portant modification et approbation du tableau des effectifs

Rapporteur: Monsieur PORTES.

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale de la réorganisation et de la modification du tableau des effectifs :

Considérant la démarche de restructuration du CCAS de la Ville de Moissac qui vise à favoriser une approche structurelle pour répondre aux nouveaux objectifs politiques.

Considérant les différentes décisions prises afin :

- de recentrer les missions du CCAS sur la politique en faveur des aînés ;
- de mettre en place une direction unique « Enfance » au sein de la ville qui rassemble tous les services en direction de la petite enfance, l'enfance et l'adolescence, avec comme conséquence le transfert du pôle petite enfance et du PRE du CCAS vers la Ville. Cette direction devra rendre lisible et cohérente l'ensemble de la politique enfance de la ville, dans une continuité de 0 à 16 ans ;

AR PREFECTURE

082-218201127-20210325-CM20210325_04-DE

Regu le 01/04/2021

- de transférer les activités « habitat logement » sur la ville (avec maintien des attestations d'accueil sur le CCAS – compétence obligatoire - dans la mission « accès aux droits »);
- de prendre en compte l'accueil et l'accès aux droits comme des missions à part entière du CCAS (accueil du bâtiment / accueil du CCAS);
- d'articuler la mission de prévention avec la Ville tout en restant spécifique au CCAS ;
- de prendre en compte une fonction de « secrétariat général » spécifique au CCAS ;
- de mutualiser les activités RH ;
- de mettre en œuvre une CV thèque avec pour objectif de créer plus de fluidité dans les emplois et les ressources entre la ville et le CCAS, en tenant compte des spécificités des activités et missions;
- de développer la communication externe du CCAS en l'intégrant davantage dans les missions du service de communication de la ville.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de modifier le tableau des effectifs afin de permettre le transfert du personnel concerné par le transfert de compétences à la Ville de Moissac à compter du 1^{er} avril 2021 et conformément au tableau ci-après :

Nbre	SUPPRESSIONS DE POSTES	CREATIONS DE POSTES		
1		01-04-2021	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	35 : 00
1		01-04-2021	Assistant socio-éducatif	21 : 00
3		01-04-2021	Éducateurs de Jeunes Enfants	35 : 00
1		01-04-2021	Puéricultrice	35 : 00
1		01-04-2021	Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	35:00
3		01-04-2021	Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	35 : 00
1		01-04-2021	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	35 : 00
1		01-04-2021	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	35 : 00
1		01-04-2021	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	29 : 30
1		01-04-2021	Adjoint d'animation	35 : 00
1		01-04-2021	Agent social principal de 2 ^{ème} classe	33 : 30
2		01-04-2021	Agent social	31 : 30
1		01-04-2021	Agent social	28 : 00
1		01-04-2021	Contrat aidé Parcours Emploi et Compétences	20 : 00

Monsieur le Maire informe que suite à la création de postes par délibération du Conseil municipal du 1^{er} octobre 2020 et du 4 février 2021, il y a lieu de supprimer en contrepartie les postes d'origine ;

AR PREFECTURE

082-218201127-20210325-CM20210325_04-DE Regu le 01/04/2021

Par ailleurs, pour faire suite à des départs en retraite ou des mouvements ayant donné lieu à une réorganisation des services et ayant entraîné le recrutement d'agents détenant un autre grade, il y a lieu de supprimer les postes vacants au tableau des effectifs ;

Aussi, il est proposé aux membres du conseil municipal de modifier le tableau des effectifs en conséquence :

Nbre	SUPPRESSIONS DE POSTES		CREATIONS DE POSTES	
1	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	35:00		
1	Adjoint d'animation	35:00		
2	Ingénieur principal	35:00		
1	Animateur principal de 2 ^{ème} classe	35:00		
1	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	28:00		

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.1111-2;

Vu la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, articles 34 et 51 ;

Vu la délibération n° 1 du 25 mars 2021 portant transfert de la compétence petite enfance du Centre Communal d'Action Sociale à la Commune de Moissac – résiliation de la convention de gestion du multi-accueil,

Vu la délibération n° 2 du 25 mars 2021 portant transfert de la compétence logement du Centre Communal d'Action Sociale à la Commune de Moissac,

Vu la délibération n° 3 du 25 mars 2021 portant transfert de la compétence Programme de Réussite Educative (PRE) du Centre Communal d'Action Sociale à la Commune de Moissac,

Vu l'avis du Comité Technique du 8 mars 2021;

Le Conseil Municipal,
après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré,
A 27 voix pour et 6 abstentions (Mmes CAVALIE, HEMMAMI; MM. BOUSQUET,
DUPARC, LORENZO et VELA),
décide :

D'APPROUVER les créations de postes décrites ci-dessus.

D'APPROUVER le tableau des effectifs tel qu'il résulte de ces modifications,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les actes administratifs se rapportant à la présente délibération.

Pour copie conforme Moissac le 30 mars 2021

Le Maire,

Romain LOPEZ

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :